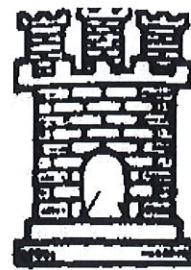




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par M. et Mme LECLERE-LEBRUN demeurant Rue Léopold Peret 34 à 1090 Jette.

Le terrain concerné est situé Rue des Ecureuils, 8 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section B n°23M20.

La demande vise les travaux suivants : transformation d'une habitation unifamiliale existante :

- rénovation d'une habitation unifamiliale
- construction d'une lucarne dans la toiture avant
- construction d'un carport attenant à la maison et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- La construction est en dehors de la zone aedificandi
 - L'utilisation de bois comme matériaux de parement ;
 - Le revêtement de la toiture de la lucarne n'est pas identique au revêtement des toitures du volume principal ;
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- La hauteur sous gouttière du volume secondaire n'est pas subordonnée à celle du volume principal ;
- Le recul par rapport aux limites de fond de parcelle est inférieur à 5,00m :
- La hauteur de la lucarne est supérieure à 1,50m ;
- La longueur de la lucarne est supérieure à 1/3 de la longueur du versant ;
- L'auvent du volume secondaire ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 novembre 2023 au 27 novembre 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be